



La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction

Réunion annuelle des Comités permanents de la Convention sur les
mines antipersonnel, 21-25 mai 2012

**Informations fournies par le secrétaire-général désigné de la 12^e REP au sujet
de questions organisationnelles relatives à la 12^e REP**

Genève, le 25 mai 2012

Co-présidents,

Excellences,

Chers Collègues,

C'est un honneur pour la Suisse d'être l'hôte, une fois de plus, d'une Réunion des Etats parties (REP) à la Convention sur les mines antipersonnel et c'est un honneur pour moi d'avoir été nommé secrétaire-général désigné de la 12^e Réunion des Etats parties à cette Convention.

Nous sommes confiants dans le fait qu'une fois de plus, la communauté active dans le cadre de la convention sur les mines antipersonnel pourra offrir un exemple, ici à Genève, de la manière dont est capable de fonctionner le désarmement multilatéral

et démontrer comment des progrès substantiels peuvent être réalisés lorsque règne un esprit de coopération.

Pour la Suisse, ceci est une opportunité supplémentaire de prouver notre engagement en faveur des questions humanitaires dans le domaine du désarmement en général ainsi que tout l'intérêt que nous portons à cette Convention et à sa structure de mise en œuvre.

Nous sommes à mi-chemin entre la seconde Conférence d'examen qui s'est tenue à Carthagène en 2009 et la troisième Conférence d'examen qui doit se tenir en 2014. Ceci est donc un moment crucial pour faire le point sur la mise en œuvre du Plan d'action adopté à Carthagène. C'est également le moment approprié pour nous concentrer sur nos priorités et redoubler nos efforts.

Nous sommes heureux que la Slovénie ait accepté le défi d'assumer la présidence de la Convention. Nous sommes entre de bonnes mains avec l'Ambassadeur Kovacic et je souhaiterais le remercier, lui et son équipe, d'avoir pris cet engagement et de s'y dévouer avec une telle énergie.

Comme lors des années précédentes, nous avons l'intention de débiter la réunion par un savant mélange de discours et d'autres activités visant à marquer l'importance de la réunion.

La cérémonie d'ouverture sera plutôt courte, de manière à ce que nous puissions nous mettre au travail le plus rapidement possible. Néanmoins, nous souhaitons faire entendre les voix des survivants au sein du Palais des Nations – n'oublions pas que le jour d'ouverture coïncidera avec la journée internationale des personnes handicapées.

Le soir du lundi 3 décembre 2012, la Suisse et la Slovénie organiseront conjointement une réception pour tous les délégués au Restaurant « le Vieux Bois ».

De plus, nous sommes actuellement entrain de préparer d'autres activités destinées à mettre en évidence l'importance des normes strictes de cette Convention et de leur pleine mise en œuvre.

Nous soutenons également l'Unité d'appui à la mise en œuvre de la convention, à travers une contribution volontaire particulière, afin de nous assurer que la réunion sera documentée de manière adéquate, ainsi que cela a été le cas lors des années précédentes. Nous souhaitons également ainsi assurer une visibilité adéquate de nos activités à travers les médias traditionnels et moins traditionnels.

Nous espérons que Genève pourra demeurer un pilier pour la mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel et nous nous réjouissons de recevoir un grand nombre d'entre vous à nouveau en Suisse au début du mois de décembre de cette année.

Merci de votre attention.